

DÉLIBÉRATION n°2026-19 CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Séance du mardi 28 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt-huit avril, à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de PORTE DES PIERRES DORÉES, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Salle du Conseil de la Mairie de Porte des Pierres Dorées, sous la présidence de Monsieur Bertrand LEROY,

Nombre de membres : 17

Date de convocation : 23/04/2026

En exercice : 17

Présents : 14

Le quorum est atteint

Pouvoirs : 03

Votants : 17

Présents :

Bertrand LEROY - Agnès DESSAINTJEAN - Monique FONTCOUBERTE - Sylvie COILLARD - Marie-Claude CATALA - Alexandre CHAVANNE - Lucie CACHOT - Marie-Thérèse LABROSSE
Monique MORIAUD - Christine COMBE - Annie BERGER - Nassera MONNIER - René TRIPOZ
Maxime COLLIER.

Excusés ayant donné pouvoir :

Corinne MONDELAIN donne pouvoir à Monique FONTCOUBERTE ;
Estelle CROZIER donne pouvoir à Marie-Thérèse LABROSSE ;
Marie-Anne TERNAUX donne pouvoir à Marie-Claude CATALA.

Président de séance :

Bertrand LEROY.

Secrétaire de séance :

Marie-Claude CATALA.

Lancement de l'Analyse des Besoins Sociaux

Vu l'article R123-1 stipulant que Les centres communaux et intercommunaux d'action sociale produisent une analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population du territoire de leur ressort.

L'analyse des besoins sociaux (ABS) est une obligation légale des Centres communaux d'action sociale, inscrite dans le code de l'action sociale et des familles (CASF).

Elle correspond à une analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population de la commune et notamment de ceux des familles, des jeunes, des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes en difficulté.

L'analyse des besoins sociaux consiste en un diagnostic sociodémographique à partir des données d'observation sociale du territoire.

Depuis la nouvelle loi de juin 2016, l'article R123-1 du code de l'action sociale et des familles prévoit que l'ABS doit être réalisée dans l'année suivant les élections municipales.

L'analyse des besoins sociaux fait l'objet d'un rapport présenté au conseil d'administration au cours de l'année civile qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux.

Son objectif est de rendre l'action sociale de la collectivité cohérente aux besoins des habitants, par un état des lieux sociodémographique. L'article L 116 – 1 du CASF définit que l'action sociale et médico-sociale tend à promouvoir, l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté, à prévenir les exclusions et à en corriger les effets.

Dans ce cadre, et afin de répondre aux obligations fixées par l'article R123-1 du Code de l'action sociale et des familles, le CCAS engage la réalisation de son analyse des besoins sociaux (ABS). En effet, la volonté du CCAS est de mieux connaître la population Doréenne, mais aussi, d'identifier les problématiques rencontrées afin de réfléchir à des projets ; dans un second temps, de mettre en œuvre des actions qui répondent réellement aux besoins de la population.

Dans ce but, la commune accueillera en stage Mme Jade Dupuy, du 08 au 26 juin, afin de d'entamer la réalisation de cette analyse des besoins sociaux. L'ensemble de l'analyse des besoins sociaux prendra sans doute plusieurs mois, incluant un questionnaire en ligne et des entretiens de terrain (avec habitants, associations, partenaires), ainsi qu'une collecte de données variées (INSEE, CAF, services départementaux), les traiter et en produire une analyse qualitative. Ce travail se poursuivra ainsi après la période de stage précitée. Une restitution intermédiaire pourra être effectuée à la fin de la période de stage, par exemple fin juin 2026.



Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** le lancement de cette Analyse des besoins sociaux (ABS) ;
- **CONFIE** le démarrage de cette ABS à Mme Jade Dupuy afin qu'elle puisse entreprendre les démarches nécessaires ;
- **MISSIONNE** le Directeur Général des Services comme tuteur technique durant ce stage et Mme Monique FONTCOUBERTE comme coordinateur de ce projet d'ABS ;
- **AUTORISE** M. le président à signer tous les documents relatifs à ce projet, notamment la convention de stage de Mme Jade Dupuy ;
- **CHARGE** M. le président d'associer activement et d'informer les membres du conseil d'administration du CCAS à cette Analyse des Besoins Sociaux et de prévoir une restitution dès qu'un rapport sera réalisé.

VOTE : à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.

Le président,
Bertrand LEROY

La secrétaire de séance
Marie-Claude CATALA

